

Montréal, le 29 mai 2008

Par courriel

M^c André Turmel
Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, Bureau 3400
Montréal (Québec) H4Z 1E9

M^{es} Pierre Legault et Paule Hamelin
Gowling Lafleur Henderson s.r.l.
1, Place Ville-Marie
37^e étage
Montréal (Québec) H3B 3P4

M^c Yves Fréchette
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^{ième} étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande de la FCEI de révocation et de suspension des effets de la décision D-2008-076 rendue dans le dossier R-3648-2008, Phase 1
Notre dossier : R-3667-2008
Demande de EBMI en révocation et suspension des effets de la décision D-2008-076 rendue dans le dossier R-3648-2008, Phase 1
Notre dossier : R-3668-2008

Chère consoeur, chers confrères,

Pour faire suite aux communications écrites et verbales de ce jour et portant sur la date de l'audience dans les dossiers mentionnés en titre, nous confirmons, par la présente, que la Régie entendra les parties sur les demandes introduites par la FCEI et EBMI **le 3 juin 2008, à compter de 9h dans la Salle Cornélius Krieghoff.**

Veillez agréer, chère consoeur, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/pl

c.c. Me Pierre Pelletier